



Comment justifiés 3 années travaillés si on a perdu les fiches de

Par **palumbot**, le **17/09/2008** à **14:16**

je serai en retraite au mois d'octobre.il me faut retrouver mes fiches de payes que je n'ai plus pour les années 1965-1966 et 1967 à qui dois je m'adresser pour justifier des ces années travaillées?sachant que l'entreprise n'existe plus.

Par **adama**, le **17/09/2008** à **16:13**

Bonjour,

les livres de paie à elle seule ne suffisent pas pour prouver l'existence d'un contrat de travail, si vous avez votre contrat cela suffira , ou d'autres indices qui peuvent attester que le contrat ou le travail a démarré en 1965 et jusqu'à la retraite.

Par **natacha**, le **25/02/2009** à **14:39**

Bonjour,

Vous pouvez produire un contrat de travail un certificat de travail ou un déclaration sur l'honneur indiquant les périodes travaillées ainsi que le nom et l'adresse de l'employeur.

Avec ces éléments, il est possible de faire des recherches sur les bordereaux employeurs et

éventuellement de retrouver vos salaires.

Bonne journée.